

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 20006001000085	COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Communauté d'agglomération MAUGES COMMUNAUTE
--	--

POSTE COMPTABLE DE : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget supplémentaire (2)

BUDGET : ASSAINISSEMENT COLLECTIF (3)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
-----------------------------	---

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	14
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	15
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	16
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	17

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	18
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	19
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	26
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	27
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	28
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	30
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	31
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	32
A3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
A4.1 - Equilibre des opérations financières	33
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	35
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	36
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	Sans Objet
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	Sans Objet
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	Sans Objet
A6 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	37
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	38
B1.7 - Etat des engagements reçus	39
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	40
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel	41
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	Sans Objet
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures	45
--------------------------	----

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXPLOITATION

		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
V	O		
T	E		
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	588 290,47	-1 945 779,00
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
E	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 2 534 069,47
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		588 290,47	588 290,47

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V	O		
T	E		
	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	0,00	-5 195 972,62
+		+	+
R	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	4 728 002,19	2 802 663,43
E	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 7 121 311,38
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 728 002,19	4 728 002,19

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	5 316 292,66	5 316 292,66
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	6 192 189,00	0,00	0,00	0,00	6 192 189,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 140 850,00	0,00	0,00	0,00	2 140 850,00
014	Atténuations de produits	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
65	Autres charges de gestion courante	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
Total des dépenses de gestion des services		8 638 039,00	0,00	0,00	0,00	8 638 039,00
66	Charges financières	654 500,00	0,00	0,00	0,00	654 500,00
67	Charges exceptionnelles	180 000,00	0,00	0,00	0,00	180 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
69	Impôts sur les bénéfécies et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	588 290,47	588 290,47	588 290,47
Total des dépenses réelles d'exploitation		9 474 539,00	0,00	588 290,47	588 290,47	10 062 829,47
023	Virement à la section d'investissement (6)	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	3 740 000,00	0,00	0,00	0,00	3 740 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		4 240 000,00	0,00	0,00	0,00	4 240 000,00
TOTAL		13 714 539,00	0,00	588 290,47	588 290,47	14 302 829,47

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 302 829,47
---	----------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	12 314 539,00	0,00	-1 945 779,00	-1 945 779,00	10 368 760,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		12 314 539,00	0,00	-1 945 779,00	-1 945 779,00	10 368 760,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		12 314 539,00	0,00	-1 945 779,00	-1 945 779,00	10 368 760,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		1 400 000,00	0,00	0,00	0,00	1 400 000,00
TOTAL		13 714 539,00	0,00	-1 945 779,00	-1 945 779,00	11 768 760,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	2 534 069,47
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	14 302 829,47
---	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	2 840 000,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
20	Immobilisations incorporelles	65 000,00	20 742,00	0,00	0,00	85 742,00
21	Immobilisations corporelles	626 500,00	149 586,81	0,00	0,00	776 086,81
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	14 491 013,08	4 557 673,38	0,00	0,00	19 048 686,46
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		15 182 513,08	4 728 002,19	0,00	0,00	19 910 515,27
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 435 210,00	0,00	0,00	0,00	1 435 210,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 435 210,00	0,00	0,00	0,00	1 435 210,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		16 617 723,08	4 728 002,19	0,00	0,00	21 345 725,27
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 400 000,00		0,00	0,00	1 400 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	756 000,00		0,00	0,00	756 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		2 156 000,00		0,00	0,00	2 156 000,00
TOTAL		18 773 723,08	4 728 002,19	0,00	0,00	23 501 725,27

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 501 725,27
---	----------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
13	Subventions d'investissement	3 000 000,00	2 802 663,43	0,00	0,00	5 802 663,43
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 777 723,08	0,00	-5 195 972,62	-5 195 972,62	5 581 750,46
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		13 777 723,08	2 802 663,43	-5 195 972,62	-5 195 972,62	11 384 413,89
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		13 777 723,08	2 802 663,43	-5 195 972,62	-5 195 972,62	11 384 413,89
021	Virement de la section d'exploitation (4)	500 000,00		0,00	0,00	500 000,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 740 000,00		0,00	0,00	3 740 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	756 000,00		0,00	0,00	756 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		4 996 000,00		0,00	0,00	4 996 000,00
TOTAL		18 773 723,08	2 802 663,43	-5 195 972,62	-5 195 972,62	16 380 413,89

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	7 121 311,38
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	23 501 725,27
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	2 840 000,00
---	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	0,00		0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfiques et assimilés (4)	0,00		0,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	588 290,47		588 290,47
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		588 290,47	0,00	588 290,47

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	588 290,47
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (6)	20 742,00	0,00	20 742,00
21	Immobilisations corporelles (6)	149 586,81	0,00	149 586,81
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	4 557 673,38	0,00	4 557 673,38
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		4 728 002,19	0,00	4 728 002,19

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 728 002,19
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

(4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	-1 945 779,00		-1 945 779,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		-1 945 779,00	0,00	-1 945 779,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	2 534 069,47
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	588 290,47
---	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	2 802 663,43	0,00	2 802 663,43
14	<i>Prov. Réglementées, amort. dérogatoires</i>		0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	-5 195 972,62	0,00	-5 195 972,62
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		0,00	0,00
29	<i>Dépréciation des immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à répartir plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
491	<i>Dépréciations des comptes de clients</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section d'exploitation</i>		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		-2 393 309,19	0,00	-2 393 309,19

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	7 121 311,38
--	---------------------

+

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 728 002,19
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général (5) (6)	6 192 189,00	0,00	0,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	1 000 000,00	0,00	0,00
6062	Produits de traitement	200 000,00	0,00	0,00
6063	Fournitures entretien et petit équipt	110 000,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00	0,00
6066	Carburants	105 000,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	20 000,00	0,00	0,00
611	Sous-traitance générale	3 004 189,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	140 000,00	0,00	0,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	40 000,00	0,00	0,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	240 000,00	0,00	0,00
61523	Entretien, réparations réseaux	762 000,00	0,00	0,00
61528	Entretien,réparation autres biens immob.	8 000,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	70 000,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	52 500,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	45 000,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	40 000,00	0,00	0,00
618	Divers	20 000,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	150 000,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	10 000,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	10 000,00	0,00	0,00
6237	Publications	34 500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	5 000,00	0,00	0,00
6257	Réceptions	4 000,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	6 000,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	50 000,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00	0,00
6288	Autres	35 000,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	500,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	20 000,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 140 850,00	0,00	0,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	2 140 850,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits (7)	5 000,00	0,00	0,00
706129	Reverst redevance modernisat° agence eau	5 000,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	300 000,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	300 000,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		8 638 039,00	0,00	0,00
66	Charges financières (b) (8)	654 500,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	606 752,02	0,00	0,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	47 747,98	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	180 000,00	0,00	0,00
6712	Amendes fiscales et pénales	20 000,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	30 000,00	0,00	0,00
6743	Subventions exceptionnelles fonctionnt	30 000,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	100 000,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	2 000,00	0,00	0,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	2 000,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	588 290,47	588 290,47
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		9 474 539,00	588 290,47	588 290,47
023	Virement à la section d'investissement	500 000,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	3 740 000,00	0,00	0,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	3 740 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 240 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		4 240 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 714 539,00	588 290,47	588 290,47

+

RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
-----------------------------------	-------------

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
				+
	D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)			0,00
				=
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES			588 290,47

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	103 980,05
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-56 232,07
= Différence ICNE N – ICNE N-1	47 747,98

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et en M. 43.

(8) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	12 314 539,00	-1 945 779,00	-1 945 779,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	10 784 639,00	-1 945 779,00	-1 945 779,00
70613	Participations assainissement collectif	800 000,00	0,00	0,00
7071	Compteurs	500 000,00	0,00	0,00
7088	Autres produits activités annexes	229 900,00	0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		12 314 539,00	-1 945 779,00	-1 945 779,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		12 314 539,00	-1 945 779,00	-1 945 779,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	1 400 000,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	1 400 000,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		1 400 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 714 539,00	-1 945 779,00	-1 945 779,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	2 534 069,47
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	588 290,47
---	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	65 000,00	0,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	65 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	626 500,00	0,00	0,00
2154	Matériel industriel	0,00	0,00	0,00
2155	Outillage industriel	531 500,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	95 000,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	14 491 013,08	0,00	0,00
2312	Terrains	8 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	1 920 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	12 563 013,08	0,00	0,00
235	Part invest. marchés de partenariat	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		15 182 513,08	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 435 210,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 197 010,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	98 300,00	0,00	0,00
1678	Autres dettes condit° particulières	139 900,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 435 210,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		16 617 723,08	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	1 400 000,00	0,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>1 400 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
139111	<i>Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau</i>	<i>54 625,49</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
13913	<i>Sub. équipt cpte résult. Départements</i>	<i>24 815,01</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
13918	<i>Autres subventions d'équipement</i>	<i>1 320 559,50</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	756 000,00	0,00	0,00
2315	<i>Installat°, matériel et outillage techni</i>	<i>756 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		2 156 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		18 773 723,08	0,00	0,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	4 728 002,19
-----------------------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 728 002,19
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) cf. Modalités de vote, I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

(8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	3 000 000,00	0,00	0,00
13111	Subv. équipt Agence de l'eau	2 500 000,00	0,00	0,00
1313	Subv. équipt Départements	500 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 777 723,08	-5 195 972,62	-5 195 972,62
1641	Emprunts en euros	10 777 723,08	-5 195 972,62	-5 195 972,62
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		13 777 723,08	-5 195 972,62	-5 195 972,62
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		13 777 723,08	-5 195 972,62	-5 195 972,62
021	Virement de la section d'exploitation	500 000,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	3 740 000,00	0,00	0,00
28031	Frais d'études	187 282,65	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	7 227,47	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	124,74	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	3 426,84	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	1 881,14	0,00	0,00
28155	Outillage industriel	97 675,81	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	289,35	0,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	4 691,77	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	1 481 978,57	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 820 500,55	0,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	52 105,35	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	6 249,81	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	71 404,93	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 975,49	0,00	0,00
28188	Autres	2 185,53	0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		4 240 000,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	756 000,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo. incorp.	756 000,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		4 996 000,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		18 773 723,08	-5 195 972,62	-5 195 972,62

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	2 802 663,43
----------------------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)	7 121 311,38
--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 728 002,19
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) cf. Modalités de vote, I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A1.1

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
	22/01/2020	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
	01/07/2020	500 000,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00
	19/08/2020	700 000,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
	28/08/2020	800 000,00	800 000,00	0,00	0,00	800 000,00
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		3 000 000,00	800 000,00	0,00	0,00	3 000 000,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature <small>(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)</small>	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					26 673 963,19									
1641 Emprunts en euros (total)					23 925 710,19									
00020107607	Société CREDIT MUTUEL ANJOU	05/12/2003		16/03/2004	400 000,00	F		4,250	4,250		T	C		A-1
0616654	SA CAISSE EPARGNE PAYS DE LA LOIRE	04/01/2005		25/07/2005	400 000,00	F		3,900	3,819		T	X Echéance constante		A-1
066360	SA CAISSE EPARGNE PAYS DE LA LOIRE	25/11/2009		31/12/2019	691 889,87	F		0,760	0,897		T	X Echéance constante		A-1
0677686	SA CAISSE EPARGNE PAYS DE LA LOIRE	18/11/2005		15/04/2006	200 000,00	F		3,650	3,888		A	X Echéance constante		A-1
10002202682	Agence CREDIT AGRICOLE DE L ANJOU ET DU MAINE	23/12/2021		17/04/2022	3 962 336,03	F		1,490	1,501		T	X Echéance constante		A-1
102183945100020312708	Société CREDIT MUTUEL ANJOU	06/10/2015		25/01/2016	300 000,00	F		1,480	1,491		T	X Echéance constante		A-1
1212135	CAISSE DES DEPOTS DFE	18/01/2012		01/02/2013	145 438,00	F		4,510	5,955		A	X Echéance constante		A-1
1231594	CAISSE DE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	08/10/2012		01/11/2013	100 000,00	F		4,420	4,308		A	X Echéance constante		A-1
158293954100020095610	Société CREDIT MUTUEL ANJOU	15/03/2011		25/04/2012	83 000,00	F		4,450	4,450		A	X Echéance constante		A-1
1767784 J	Société CREDIT FONCIER DE FRANCE	31/12/2019		30/01/2020	444 750,75	F		5,220	5,522		T	X Echéance constante		A-1
20312704	Société CREDIT MUTUEL ANJOU	27/05/2017		05/07/2017	890 000,00	F		1,300	1,473		T	C		A-1
3945 000203055 15	Société CREDIT MUTUEL ANJOU	10/10/2013		05/11/2013	220 000,00	F		2,750	1,112		T	X Echéance constante		A-1
4347870	SA CAISSE EPARGNE PAYS DE LA LOIRE	21/10/2014		15/02/2016	123 500,00	F		2,860	2,554		T	C		A-1
507503	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	11/10/2007		01/02/2008	300 000,00	F		4,700	4,700		A	X Echéance constante		A-1
507622	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	16/07/2008		01/01/2009	500 000,00	F		5,160	5,261		T	X Echéance constante		A-1
507634	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	06/12/2003		01/04/2015	76 536,17	F		4,400	4,496		T	X Echéance constante		A-1

MAUGES COMMUNAUTE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BS - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
508943	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/07/2008		01/01/2020	382 061,15	F		5,250	2,382		A	P		A-1
509291 MON531385	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	24/12/2004		01/02/2020	165 840,28	F		3,560	0,943		T	X Echéance progressive		A-1
5491893	CDC BANQUE DE TERRITOIRE	30/06/2022		01/10/2022	1 428 000,00	R		1,530	3,493		T	C		A-1
5491928	CDC BANQUE DE TERRITOIRE	30/06/2022		01/10/2022	2 225 400,00	R		1,530	3,493		T	C		A-1
555411	SA CAISSE EPARGNE PAYS DE LA LOIRE	09/04/2004		25/07/2015	80 000,00	R	EURIBOR 3 mois	0,090	0,037		T	X Echéance constante		A-1
5562112	CDC BANQUE DE TERRITOIRE	01/12/2023		01/07/2024	8 764 750,00	V		3,400	3,324		T	C		A-1
6897258	SA CAISSE EPARGNE PAYS DE LA LOIRE	16/02/2006		25/03/2006	189 085,00	F		3,510	3,559		T	X Echéance constante		A-1
7233034	SA CAISSE EPARGNE PAYS DE LA LOIRE	25/09/2007		25/01/2008	50 000,00	F		4,900	4,903		A	X Echéance constante		A-1
8140605	SA CAISSE EPARGNE PAYS DE LA LOIRE	20/03/2012		25/06/2012	300 000,00	F		5,400	5,512		T	X Echéance constante		A-1
CP0752	SA CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTISMENT BANK	08/01/2020		03/03/2020	122 830,26	F		0,000	3,284		T	X Echéance constante		A-1
MIN211372	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/01/2019		05/02/2020	249 472,33	V		0,000	1,769		T	X Echéance constante		A-1
MON510095EUR001	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	26/10/2007		01/03/2008	100 000,00	F		4,740	4,743		A	P		A-1
MON532915	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	14/03/2008		01/02/2020	108 909,85	F		4,690	5,223		T	X Echéance constante		A-1
MPH532913	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/02/2020		01/02/2020	778 289,95	R		0,852	2,570		T	P		A-1
MPH532914	SA CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	01/02/2020		01/02/2020	143 620,55	R		0,520	3,152		T	P		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					2 748 253,00									
CO5239 / LT080309	SA CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTISMENT BANK	15/07/2008		15/07/2009	430 000,00	F		5,160	5,169		A	X Echéance constante		A-1
D0003743	SA CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTISMENT BANK	24/10/2007		15/01/2008	150 000,00	V		4,140	3,184		T	C		A-1
LT060336	SA CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTISMENT BANK	26/09/2006		15/06/2008	1 750 000,00	F		2,737	2,418		A	C		A-1

MAUGES COMMUNAUTE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BS - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
LT070049	SA CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTIMENT BANK	30/03/2007		15/10/2020	418 253,00	F		4,400	1,817		A	X Echéance constante		A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					2 169 415,04									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					2 169 415,04									
070509501	Etablissement AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	16/12/2009		30/06/2013	694 210,22	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
110410702	Etablissement AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	29/01/2015		31/01/2015	399 356,00	F		0,000	0,709		A	X Echéance constante		A-1
130098501	Etablissement AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	30/10/2014		15/12/2014	128 870,00	F		0,000	0,777		A	X Echéance constante		A-1
130489001	Etablissement AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	01/02/2016		31/05/2019	260 721,57	F		0,000	0,595		A	X Echéance constante		A-1
140049601	Etablissement AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	14/09/2015		31/10/2016	438 870,93	F		0,000	0,723		A	X Echéance constante		A-1
140140001	Etablissement AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	03/07/2014		30/11/2020	89 838,99	F		0,000	0,436		A	X Echéance constante		A-1
15034001	Etablissement AGENCE DE L EAU LOIRE BRETAGNE	04/01/2017		31/05/2020	157 547,33	F		0,000	0,000		A	X Echéance constante		A-1
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					28 843 378,23									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		20 275 338,80					1 213 082,57	471 087,59	0,00	160 411,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		19 338 130,80					1 114 848,83	436 405,15	0,00	148 566,43
00020107607		0,00	A-1	80 000,00	4,58	F		4,250	16 000,00	3 145,00	0,00	113,33
0616654		0,00	A-1	14 736,57	0,00	F		3,819	14 736,57	216,01	0,00	0,00
066360		0,00	A-1	560 262,17	15,58	F		0,897	33 536,32	4 224,20	0,00	11,29
0677686		0,00	A-1	73 451,02	5,92	F		3,888	9 398,87	2 680,96	0,00	1 662,51
10002202682		0,00	A-1	2 982 831,39	6,67	F		1,501	439 425,19	41 796,99	0,00	7 789,89
102183945100020312708		0,00	A-1	148 284,78	6,42	F		1,491	20 256,34	2 082,54	0,00	347,39
1212135		0,00	A-1	48 605,30	2,75	F		5,955	11 359,49	2 192,10	0,00	1 539,81
1231594		0,00	A-1	33 283,64	3,50	F		4,308	7 789,10	1 471,14	0,00	187,81
158293954100020095610		0,00	A-1	21 192,27	1,92	F		4,450	6 758,84	943,06	0,00	438,90
1767784 J		0,00	A-1	415 453,62	24,42	F		5,522	8 324,24	21 884,24	0,00	3 681,09
20312704		0,00	A-1	623 000,00	13,42	F		1,473	44 500,00	7 882,06	0,00	1 796,57
3945 000203055 15		0,00	A-1	84 002,87	4,50	F		1,112	15 892,52	2 147,12	0,00	291,36
4347870		0,00	A-1	71 500,00	10,50	F		2,554	6 500,00	1 975,20	0,00	237,54
507503		0,00	A-1	80 557,74	2,75	F		4,700	18 773,95	3 786,21	0,00	2 661,85
507622		0,00	A-1	414 548,96	24,42	F		5,261	8 378,27	21 230,33	0,00	5 239,60
507634		0,00	A-1	2 557,85	0,00	F		4,496	2 557,85	28,34	0,00	0,00
508943		0,00	A-1	329 270,03	13,67	F		2,382	14 974,27	17 286,68	0,00	16 500,53
509291 MON531385		0,00	A-1	110 789,29	6,00	F		0,943	15 209,74	3 742,74	0,00	567,11
5491893		0,00	A-1	1 383 375,00	38,17	R		3,493	35 700,00	47 733,25	0,00	11 893,23
5491928		0,00	A-1	2 155 856,25	38,17	R		3,493	55 635,00	74 387,67	0,00	18 534,45
555411		0,00	A-1	2 434,86	0,00	R	EURIBOR 3 mois	0,037	2 434,86	38,10	0,00	0,00
5562112		0,00	A-1	8 764 750,00	39,92	V		3,324	109 559,38	146 678,01	0,00	71 842,08
6897258		0,00	A-1	28 432,61	1,83	F		3,559	12 361,09	836,47	0,00	9,40
7233034		0,00	A-1	24 294,38	7,67	F		4,903	2 212,36	1 190,42	0,00	1 009,89
8140605		0,00	A-1	163 046,57	7,83	F		5,512	16 140,93	8 481,31	0,00	132,22

MAUGES COMMUNAUTE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BS - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
CP0752		0,00	A-1	37 383,12	1,33	F		3,284	21 361,79	188,99	0,00	0,00
MIN211372		0,00	A-1	52 686,42	1,00	V		1,769	38 215,86	1 027,96	0,00	9,84
MON510095EUR001		0,00	A-1	47 987,52	7,83	F		4,743	4 398,82	2 274,61	0,00	1 721,75
MON532915		0,00	A-1	39 736,14	1,50	F		5,223	19 405,10	1 525,66	0,00	158,92
MPH532913		0,00	A-1	507 219,05	5,75	R		2,570	73 898,32	12 512,81	0,00	184,89
MPH532914		0,00	A-1	36 601,38	0,75	R		3,152	29 153,76	814,97	0,00	3,18
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		937 208,00					98 233,74	34 682,44	0,00	11 844,57
CO5239 / LT080309		0,00	A-1	151 370,00	4,17	F		5,169	27 306,74	7 810,69	0,00	2 951,88
D0003743		0,00	A-1	54 000,00	18,17	V		3,184	6 000,00	1 949,05	0,00	419,03
LT060336		0,00	A-1	450 000,00	8,08	F		2,418	50 000,00	12 315,15	0,00	5 959,92
LT070049		0,00	A-1	281 838,00	13,42	F		1,817	14 927,00	12 607,55	0,00	2 513,74
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		1 022 829,20					139 876,10	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		1 022 829,20					139 876,10	0,00	0,00	0,00
070509501		0,00	A-1	177 143,27	4,08	F		0,000	47 876,57	0,00	0,00	0,00
110410702		0,00	A-1	194 530,76	6,67	F		0,709	24 316,34	0,00	0,00	0,00
130098501		0,00	A-1	48 455,15	4,67	F		0,777	8 075,85	0,00	0,00	0,00
130489001		0,00	A-1	191 510,57	11,00	F		0,595	15 959,22	0,00	0,00	0,00
140049601		0,00	A-1	225 176,08	7,42	F		0,723	28 147,01	0,00	0,00	0,00
140140001		0,00	A-1	67 508,80	11,50	F		0,436	5 625,73	0,00	0,00	0,00
15034001		0,00	A-1	118 504,57	11,00	F		0,000	9 875,38	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		21 298 168,00					1 352 958,67	471 087,59	0,00	160 411,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	42	0	0	0	0
	% de l'encours	100,03	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	21 298 168,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
(F) Autres types de structures	Nombre de produits					0
	% de l'encours					0,00
	Montant en euros					0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1500.00 €	19-01-2022

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	Agencement aménagement bâtiment installation électrique et tél	20	19/01/2022
L	Aménagement protection captage d'eau	10	19/01/2022
L	Bacs collecte des déchets	15	19/01/2022
L	Bâtiment léger, abris	10	19/01/2022
L	Camions et véhicules industriels / d'exploitation	10	19/01/2022
L	Coffre-fort	20	19/01/2022
L	Compteurs eau	12	19/01/2022
L	Construction bâtiments administratifs et rénovation	30	19/01/2022
L	frais de recherche et développement	5	19/01/2022
L	Frais d'étude et frais d'insertion non suivis de réalisation	5	19/01/2022
L	Frais d'études documents d'urbanismes	10	19/01/2022
L	Gros équipements/matériels associé au génie civil	15	19/01/2022
L	Locaux caractère industriel technique construction en rénovation	20	19/01/2022
L	Logiciel et matériel informatique	3	19/01/2022
L	Matériel bureau électrique électronique reprographie	5	19/01/2022
L	Matériel pour réseau ./ ouvrage eau et assainissement, pompes...	10	19/01/2022
L	Mobilier	10	19/01/2022
L	Petit matériel réseau/ouvrages, appareils mesure, métrologie	5	19/01/2022
L	Plantations, agencements aménagements terrains	15	19/01/2022
L	Remorques	5	19/01/2022
L	Réseaux d'assainissement et d'eau potable	50	19/01/2022
L	Station d'épuration, usine eau potable, bassins et réservoirs	40	19/01/2022
L	Travaux d'équipement barrages	15	19/01/2022
L	Voitures	5	19/01/2022

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
Provision pour dépréciation des actifs circulants	0,00	08/12/2023	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	7 121 311,38	7 121 311,38	7 121 311,38
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	-1 925 338,76	-1 925 338,76	-1 925 338,76
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	5 195 972,62	0,00	5 195 972,62

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	5 195 972,62	0,00	5 195 972,62
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	5 195 972,62	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
	(a)		(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	2 835 210,00	0,00	0,00	2 835 210,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	4 240 000,00	0,00	0,00	4 240 000,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	1 404 790,00	0,00	0,00	1 404 790,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 2 835 210,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		1 435 210,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 197 010,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	98 300,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	139 900,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 400 000,00	0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 400 000,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 4 240 000,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		4 240 000,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28031	Frais d'études	187 282,65	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	7 227,47	0,00	0,00
28151	Installations complexes spécialisées	124,74	0,00	0,00
28153	Installations à caractère spécifique	3 426,84	0,00	0,00
28154	Matériel industriel	1 881,14	0,00	0,00
28155	Outillage industriel	97 675,81	0,00	0,00
28157	Aménagement matériel industriel	289,35	0,00	0,00
28172	Aménagements de terrains (mise à dispo)	4 691,77	0,00	0,00
28173	Constructions (mise à disposition)	1 481 978,57	0,00	0,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	1 820 500,55	0,00	0,00
28178	Autres immos corporelles (mad)	52 105,35	0,00	0,00
28181	Installations générales, agencements	6 249,81	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	71 404,93	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	2 975,49	0,00	0,00
28188	Autres	2 185,53	0,00	0,00
29...	Dépréciation des immobilisations			
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à répartir plusieurs exercices			
021	Virement de la section d'exploitation	500 000,00	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
	8017 Subventions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
	8018 Autres engagements donnés				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics				0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
2206	2 896 377,07	0,00	2 896 377,07	2 955 531,08	11 273,08	0,00
2204	5 400 000,00	0,00	5 400 000,00	0,00	300 000,00	5 100 000,00
2203	5 880 000,00	0,00	5 880 000,00	9 398,31	300 000,00	5 570 601,69

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

(3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		8,00	0,50	8,50	5,00	1,50	6,50
Adjoints administratifs	C	7,00	0,00	7,00	4,00	0,00	4,00
Assistante administrative	B C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50	1,50
Rédacteur	B	1,00	0,50	1,50	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		77,00	0,00	77,00	50,00	17,00	67,00
Adjoints techniques	C	40,00	0,00	40,00	33,00	0,00	33,00
Agent d'exploitation	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Agent de conformité	C	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Agents de maîtrise	C	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Chargé d'opérations	B	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	4,00
Electromécanicien	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Ingénieurs	A	7,00	0,00	7,00	3,00	0,00	3,00
Responsable GEMAPI	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Responsable contrôle de l'exploitation	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Responsable maintenance	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Responsable équipe études et travaux	A	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien diagnostic permanent	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien Ressource GEMAPI	B	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00
Technicien d'exploitation	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien gestion foncière	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Technicien informatique industrielle	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Techniciens	B	23,00	0,00	23,00	8,00	0,00	8,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

MAUGES COMMUNAUTE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BS - 2024

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		85,00	0,50	85,50	55,00	18,50	73,50

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agent d'exploitation	C	TECH	366	0,00	A L332-8-2°	CDD
Agent de conformité	C	TECH	366	0,00	A L332-8-2°	CDD
Assistante administrative	B	ADM	373	0,00	A L332-8-2°	CDD
Assistante administrative	C	ADM	377	0,00	A L332-8-2°	CDD
Chargé d'opérations	B	TECH	373	0,00	A L332-8-2°	CDD
Chargé d'opérations	B	TECH	436	0,00	A L332-8-2°	CDD
Chargé d'opérations	B	TECH	401	0,00	A L332-8-2°	CDD
Chargé d'opérations	B	TECH	373	0,00	A L332-8-2°	CDD
Electromécanicien	B	TECH	386	0,00	A L332-8-2°	CDD
Responsable GEMAPI	A	TECH	395	0,00	A L332-8-2°	CDD
Responsable contrôle de l'exploitation	A	TECH	583	0,00	A L332-8-2°	CDD
Responsable maintenance	B	TECH	446	0,00	A L332-8-2°	CDD
Responsable équipe études et travaux	A	TECH	527	0,00	A L332-8-2°	CDD
Technicien diagnostic permanent	B	TECH	395	0,00	A L332-8-2°	CDD
Technicien Ressource GEMAPI	B	TECH	373	0,00	A L332-8-2°	CDD
Technicien Ressource GEMAPI	B	TECH	373	0,00	A L332-8-2°	CDD
Technicien d'exploitation	B	TECH	377	0,00	A L332-8-2°	CDD
Technicien gestion foncière	B	TECH	373	0,00	A L332-8-2°	CDD
Technicien informatique industrielle	B	TECH	485	0,00	A L332-8-2°	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Assistante administrative	C	ADM	366	0,00	A L332-13	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

MAUGES COMMUNAUTE - ASSAINISSEMENT COLLECTIF - BS - 2024

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



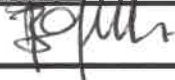


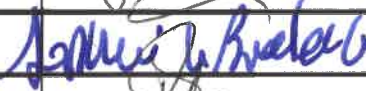



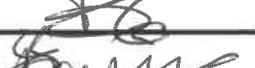






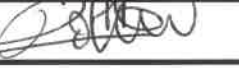

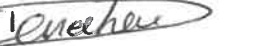

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D





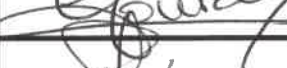
























Nombre de membres en exercice : 49
 Nombre de membres présents : 42
 Nombre de suffrages exprimés : 45
 VOTES :
 Pour : 45
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 23/05/2024

Présenté par (1) Le Président, Didier HUCHON,
 A Beaupreau-En-Mauges le 29/05/2024
 (1) Le Président, Didier HUCHON,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A Beaupreau-En-Mauges, le 29/05/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

AUBIN FRANCK	
BARBEAU CHRISTELLE	
BAUBRY CLAIRE	
BENOIST YANNICK	
BESNARD JEAN	
BIDET ENON SOPHIE	
BILLET ISABELLE	
BLOQUAUX CORINNE	
BODEREAU ANNE RACHEL	
BONNIN CELINE	
BOUVIER EMILIE	
BRAUD ANNICK	
BRIAND BENOIT	
BRIN CATHERINE	
CASSIN PASCAL	
CESBRON RICHARD	
COIFFARD JEAN MICHEL	
COLINEAU THERESE	
COURPAT PHILIPPE	
DENECHERE MARIE ANGE	

IV – ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
DOUGÉ CHRISTOPHE		
FAUCHEUX SONIA		
GAILLARD GENEVIEVE		
GILIS PHILIPPE		
GOURDON CHANTAL		
HAIE ISABELLE		
HUCHON DIDIER		
JARRY DANIELLE		
JOLIVET CHRISTOPHE		
LE GAL MARIE		
LEBERT BRIGITTE		
LEBRUN REGIS		
LERAY MATHIEU		
LESERVOISIER GUYLENE		
MARNE SYLVIE		
MARTIN ANDRE		
MARTIN HERVE		
MONTAILLER CLAUDIE		
MOREAU NADEGE		
MOUY OLIVIER		
NERRIERE PAUL		
PELE LUC		
PIGREE CELINE		
PIOU SERGE		
PITON GILLES		
RAIMBAULT DENIS		
SAUVESTRE DIDIER		
SECHE LUDOVIC		
SEMLER COLLERY YANN		

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Certifié exécutoire par (1) Le Président, Didier HUCHON, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
A Beaupreau-En-Mauges,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Communautaire.

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.